



DEC191052DR02

**Décision portant nomination de Mme Sophie Landier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7141 Biologie du chloroplaste et Perception de la lumière chez les Microalgues**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7141 intitulée Biologie du chloroplaste et Perception de la lumière chez les Microalgues et nommant Mme Angela Falciatore en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis de la réunion de laboratoire de l'UMR7141 en date du 07/02/2019 ;

Considérant que Mme Sophie Landier a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par Sorbonne Université du 05/04/2011 au 12/05/2011 (38,5 heures) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Sophie Landier, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7141 intitulée Biologie du chloroplaste et Perception de la lumière chez les Microalgues à compter du 01/01/2019.

Mme Sophie Landier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sophie Landier est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 01/04/2019

La directrice de l'unité  
Angela Falciatore

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Véronique Debisschop